

U.F.R. Temps et Territoires

Imprimé de Dispense d'Assiduité 2020/2021

Master / Licence :

NOM : PRÉNOM : N° D'ÉTUDIANT :

ADRESSE :

Téléphone : Adresse e-mail@.....

RAISON DE LA DEMANDE :

.....

ENSEIGNEMENTS Concernés :

SEMESTRE 1 (Inscrire les codes et les TD à dispenser)

SEMESTRE 2 (Inscrire les codes et les TD à dispenser)

Avis de l'enseignant responsable de l'année :

Date et signature :

- Favorable
 Défavorable

Avis du Doyen de l'UFR Temps et Territoires :

Date et signature :

- Favorable
 Défavorable

MOTIFS DE DEMANDE D'UNE DISPENSE D'ASSIDUITE :

Motifs prévus par le Règlement de scolarité Lyon 2 :

<http://etu.univ-lyon2.fr/etudes/reglement-general-de-scolarite-717784.kjsp?RH=ETU-Rub3&RF=ETU-Rub3>

Si un aménagement n'est pas possible, la dispense d'assiduité (totale ou partielle) est proposée, sur demande aux étudiants, notamment ceux :

- *exerçant une activité professionnelle [...] ;*
- *chargés de famille ;*
- *assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (élus des conseils de l'établissement, élus nationaux, membres des organisations étudiantes engagés dans des fonctions à responsabilités, élus au CROUS, ...) ;*
- *handicapés (cf. annexe II) ;*
- *bénéficiant du statut de sportif de haut niveau, musicien de haut niveau, ou inscrits dans la classe danse-études du Pôle universitaire lyonnais.*

Les étudiants bénéficiant d'une dispense d'assiduité reçoivent, par courrier et/ou par mail une convocation aux épreuves des examens pour chacune des deux sessions.

Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez contacter votre responsable de formation pour tout autre motif qui vous semblerait légitime (ex : raisons de santé).

FORMALITÉS DE DÉPOT DES DEMANDES DE DISPENSE D'ASSIDUITÉ

Attention, vous devez impérativement contacter les enseignants concernés par votre demande.

Vous devez prendre contact avec l'enseignant responsable de l'année pour obtenir son accord. Le Doyen de l'UFR Temps et Territoires examinera votre demande en dernière instance.

Remettre au secrétariat :

- la première page de la présente demande de dispense d'assiduité,
- les pièces justificatives correspondant à la raison invoquée : contrat de travail, certificat médical, livret de famille, attestation du SUMPS (selon votre situation), etc.
- une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, libellée à votre adresse.

A retourner avant :

Semestre 1 :

- Formations rentrées le 14 ou le 21 septembre (dont portails) : 9 octobre 2020
- Formations rentrées le 28 septembre (dont L2 et L3) : 21 octobre 2020

Semestre 2 :

- Toutes formations : 8 février 2021

Pour les cours choisis en-dehors de l'U.F.R. Temps et Territoires, merci de contacter le(s) secrétariat(s) concerné(s). Ex : contacter le Centre de Langues pour les langues CLES

Pour certains enseignements, la Dispense d'Assiduité est impossible : prendre contact en amont avec les responsables des enseignements et le responsable de diplôme.